

« La sécurité est devenue un langage politique permettant de suspendre le débat démocratique » – Didier Bigo

A un mois des élections municipales qui vont lancer les hostilités de la campagne présidentielle de 2027, En pleine dérive sécuritaire de l'administration pénitentiaire, et de son ministère de tutelle, Nous assistons en France et dans le monde à une véritable bascule de l'état de droit qui vient questionner nos fondamentaux et nos engagements, tant professionnels que personnels.

Le tout sécuritaire, est le marqueur d'un système démocratique et social à l'arrêt ; Loïc Wacquant en 2004 pointait déjà la situation : « l'Etat pénal se développe là où l'Etat social se retire¹ ». Véritable fuite en avant doublée de l'art de faire croire qu'on agit ; il ne protège pas, il anesthésie et occulte les vraies solutions : prévention, éducation, justice sociale.

Des Gilets jaunes à Sainte-Soline, à la plainte contre la secrétaire générale de la CGT, un même schéma se répète : les mouvements sociaux ne sont plus traités comme des expressions politiques légitimes, mais comme des menaces à contenir, des désordres à réprimer, des risques à éliminer. Gardes à vue et comparutions immédiates en chaîne, préventives, interdictions de manifester, dissolutions administratives, qualifications pénales lourdes, usage du droit antiterroriste contre des militants : ce n'est plus le droit qui limite le pouvoir, c'est le pouvoir qui redéfinit le droit. Les conflits sociaux sont requalifiés : ils ne sont plus des désaccords politiques, mais présentés comme autant de problèmes d'ordre public, illustrant ce que J. Rancière appelait la « judiciarisation comme dépolitisation ».

Dans cette optique, la justice n'est plus ici un tiers impartial, mais un prolongement fonctionnel des forces de sécurité. Sous couvert de protection, l'Etat ne garantit plus les droits, il organise leur contournement. Il ne régule plus les conflits sociaux, il les neutralise.

Dans la Meuse le week-dernier, face à une manifestation anti fasciste volontairement pacifiste et festive, l'état via sa préfecture a choisi de déployer une force de sécurité démesurée qui visait à protéger non les citoyen.n.es mais un hangar notoirement connu comme haut lieu de rassemblements nazis et suprémacistes².

Ce basculement n'est pas accidentel. Il est structurel. Il s'accélère sous une macronie en pleine décomposition qui substitue la dissuasion au débat. On ne répond plus aux causes sociales, on traite leurs effets pénalement : la pauvreté devient un problème de police. L'écologie devient un problème de sécurité. La contestation devient un problème judiciaire.

Dans nos métiers cela se traduit par une politique pénale de la stigmatisation où comme le pointait A. Garapon : « *la justice ne juge plus, elle rassure l'ordre public* » : elle ne juge plus des actes, mais des profils ; elle ne garantit plus des droits, mais gère des populations (précaires), en stock et en flux.

La sécurité sans justice n'est pas une protection : c'est une domination. Un régime démocratique et sûr doit garantir le droit de contester, le droit de résister, le droit d'être en désaccord sans être criminalisé.

Ce qui est en jeu c'est le sens même de la justice.

Face à une tentative d'assignation à n'être qu'un outil de gouvernement par la peur, la justice doit rester un contre-pouvoir démocratique au service des droits, des libertés et des conflits légitimes.

Refusons ce glissement : il faut clairement nommer ce rapport de force et combattre ce dérapage. Chacun.e, depuis sa place, peut y contribuer.

Le 16 février 2026
Les syndicats CGT IP Grand Est

¹ Cf. L. Wacquant : *punir les pauvres*

² Cf article médiapart : [Dans la Meuse, des centaines de manifestants réclament la fermeture d'un repaire néonazi | Mediapart](#)